



Le tribunal spécial pour le Liban

Actualité législative publié le 31/01/2025, vu 18 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Le Tribunal spécial pour le Liban incarne une démarche pionnière en matière de justice pénale internationale

Le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) est une juridiction pénale internationale créée pour juger les responsables de l'attentat du 14 février 2005 qui a coûté la vie à l'ex-Premier ministre libanais Rafic Hariri et à 21 autres personnes. Il s'agit d'un tribunal unique en son genre, et son fonctionnement soulève plusieurs enjeux juridiques et politiques. Cet article propose une analyse détaillée de la structure et du fonctionnement du TSL, ainsi que des défis auxquels il est confronté.

I. Création et Mandat du Tribunal Spécial pour le Liban

A. La Genèse du Tribunal

L'attentat de Rafic Hariri en 2005 a provoqué une onde de choc au Liban et dans la région. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a rapidement réagi à cet événement tragique en établissant le Tribunal spécial pour le Liban par la résolution 1757 du 30 mai 2007. Cette décision a été prise à la demande du gouvernement libanais, qui souhaitait que l'enquête et les poursuites soient menées de manière indépendante, afin d'assurer une justice impartiale. Le tribunal a été conçu comme une institution hybride, mélangeant des éléments de la justice libanaise et des normes du droit international.

B. Le Mandat du Tribunal

Le TSL a pour mission de juger les personnes responsables de l'attentat contre Rafic Hariri et de toute autre personne impliquée dans l'attentat, conformément à la résolution 1757. Son mandat s'étend à l'enquête, l'instruction et les procès liés à cet attentat, tout en étant doté de compétences pour poursuivre d'autres crimes qui pourraient découler de l'affaire (par exemple, les attaques terroristes).

Le tribunal est autorisé à agir au Liban, mais aussi à l'étranger si nécessaire, notamment en cas de fuite des suspects à l'extérieur du pays. De plus, le TSL dispose d'une compétence spéciale pour juger des crimes de terrorisme, conformément à la législation libanaise et aux conventions internationales.

II. Structure et Organisation du Tribunal Spécial pour le Liban

A. La Composition du Tribunal

Le TSL est un tribunal hybride, qui combine des juges libanais et internationaux pour assurer

l'indépendance et la légitimité du processus judiciaire. Il est composé de plusieurs organes principaux :

1. **La Chambre d'appel** : Elle est composée de juges internationaux et libanais. Elle est responsable des appels concernant les jugements rendus par la Chambre de première instance.
2. **La Chambre de première instance** : Elle est composée de trois juges, dont au moins un juge international. C'est cette chambre qui instruit les affaires, examine les preuves et rend les décisions de première instance.
3. **Le Bureau du Procureur** : Ce bureau est dirigé par un procureur international, qui supervise l'enquête et dirige les poursuites. Il travaille en collaboration avec des procureurs libanais.
4. **Le Greffe** : Le greffe soutient le tribunal dans ses fonctions administratives et logistiques, y compris la gestion des dossiers et la protection des témoins.

B. La Procédure Judiciaire

La procédure au Tribunal spécial pour le Liban repose sur des principes de droit pénal international et de droit libanais. Les enquêtes sont menées par le Bureau du Procureur, qui recueille les preuves, auditionne les témoins et cherche à établir les responsabilités individuelles. Si des preuves suffisantes sont réunies, les suspects sont inculpés et un procès peut être entamé.

Le TSL fonctionne selon un système accusatoire, où les parties prenantes (accusation, défense, etc.) présentent leurs arguments devant la cour. Le tribunal applique le principe de présomption d'innocence et garantit un droit à un procès équitable, conformément aux normes internationales.

III. Enjeux Juridiques et Politiques

A. Les Défis Juridiques

1. **La Compétence Juridictionnelle** : L'une des questions les plus délicates concernant le Tribunal est la portée de sa compétence. Bien que son mandat soit de juger ceux responsables de l'attentat de 2005, le tribunal a également dû étendre sa compétence à d'autres crimes liés à cette affaire. Cette extension a soulevé des débats sur la nature et la portée de la justice pénale internationale et la capacité du tribunal à s'adapter à des contextes juridiques nationaux.
- 2.

La Protection des Témoins : En raison de l'intensité politique et des tensions régionales autour de l'affaire, la sécurité des témoins a été une préoccupation majeure. Le tribunal amis en place des mesures de protection strictes pour les témoins afin de garantir leur sécurité, ce qui inclut des témoignages anonymes et des déplacements sécurisés. Cependant, ces mesures ont également soulevé des inquiétudes sur la transparence des procès.

3. **Les Critiques sur les Procédures et l'Impartialité** : Certains observateurs ont critiqué le Tribunal pour son coût élevé et sa lenteur. De plus, les choix de juges internationaux ont parfois été perçus comme trop influencés par des intérêts étrangers. L'influence politique, notamment de la part des puissances internationales, est un aspect qui entache la perception de l'indépendance du tribunal.

B. Les Défis Politiques

Le TSL a été au centre de nombreuses controverses politiques au Liban. Certains partis politiques libanais ont exprimé des réserves concernant le tribunal, estimant qu'il pourrait être un instrument de manipulation politique. Par exemple, des factions proches de la Syrie ont remis en question la légitimité du tribunal, affirmant qu'il était politiquement motivé et qu'il ne reflétait pas la véritable situation au Liban.

L'absence de coopération de certains acteurs libanais, comme l'absence d'arrestation de certains suspects en fuite, a également compromis l'efficacité du tribunal. En outre, la relation entre le TSL et le gouvernement libanais a été tendue, certains responsables politiques dénonçant une ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Liban.

IV. Impact et Répercussions

Le Tribunal spécial pour le Liban a eu des répercussions profondes, tant sur le plan juridique qu'international. Sur le plan juridique, il a renforcé les principes de la justice pénale internationale et a établi un précédent important pour d'autres affaires liées au terrorisme. En outre, il a contribué à la crédibilité du système judiciaire libanais en offrant un modèle de coopération entre les autorités nationales et internationales.

Sur le plan politique, les verdicts du tribunal, notamment l'acquittement de certains accusés et les condamnations de ceux reconnus coupables, ont provoqué des réactions diverses au Liban et dans la région, alimentant les débats sur la justice, la mémoire collective et la réconciliation nationale.